

**Date d'entrée en vigueur :** 28/06/2022

**Durée du programme :** 05 ans

Du 21/04/2022 au 20/04/2027

**Coût du programme :**

72,050 milliards FCFA soit 127,1 millions de  
\$ US

**Financement du programme**

Financement Etat Burkinabè : 1,73%

Prêt IDA : 35,43%

Don IDA : 35,43%

Don GAFSP : 18,90%

Contribution des bénéficiaires : 8,50%

**Composantes du programme**

- I. Services de conseil numérique pour  
l'agriculture, la prévention et la gestion des  
crises alimentaires
- II. Durabilité et capacité d'adaptation de la  
base productive du système alimentaire
- III. Intégration des marchés alimentaires  
régionaux et commerce
- IV. Composante de réponse d'urgences  
contingente
- V. Gestion du Programme

**Zones d'intervention**

- ✓ Région de la Boucle du Mouhoun
- ✓ Région du Centre Est
- ✓ Région du Centre-Ouest
- ✓ Région du Centre Sud
- ✓ Régions de l'Est
- ✓ Région des Hauts Bassins
- ✓ Région du Nord

## PLAN D' ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE REPOSE CONTRE LES EXPLOITATIONS ET ABUS SEXUELS ET LE HARCELEMENT SEXUEL 2023-2027

Mars 2024

## TABLE DE MATIERES

LISTE DES TABLEAUX .....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
CLARIFICATION NOTIONNELLE .....	4
INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	6
II. OBJECTIFS.....	7
2.1. Objectif général.....	7
2.2. Objectifs spécifiques .....	7
III. RESULTATS ATTENDUS .....	8
IV. RAPPEL DES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DES RISQUES EAS/HS DU PRSA-BF.....	8
4.1. Résultats du diagnostic initial .....	9
4.2. Diagnostic actuel du risques EAS/HS en lien avec le PRSA-BF .....	9
V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE .....	10
VI. ANALYSE DES RISQUES .....	14
VII. TABLEAU SYNTHESE DU PLAN D’ACTION DES EAS/HS .....	15
CONCLUSION.....	21

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : liste des risques et mesures de mitigations. ....	14
Tableau 2 : synthèse des activités du Plan d'Actions des EAS/HS 2023-2027 .....	15

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>EAS/HS</b>	:	Exploitation Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel
<b>CCC</b>	:	Communication pour le Changement de Comportement
<b>CGES</b>	:	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
<b>CNT</b>	:	Conseil National de la Transition
<b>DAO</b>	:	Dossier d'Appel d'Offre
<b>IES</b>	:	Information Education Sensibilisation
<b>MGP</b>	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
<b>PRSA- BF</b>	:	Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest
<b>PM</b>	:	Pour Mémoire
<b>SIDA</b>	:	Syndrome de l'Immuno déficience Acquise
<b>SDS</b>	:	Spécialiste en développement social
<b>SSE</b>	:	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
<b>SVBG</b>	:	Spécialiste en violences basées sur le genre
<b>UGP</b>	:	Unité de Gestion du Programme
<b>VCE</b>	:	Violence contre les enfants
<b>VIH</b>	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>VBG</b>	:	Violences Basées sur le Genre

## CLARIFICATION NOTIONNELLE

<b>Abus sexuel</b>	:	Toute intrusion physique à <b>caractère sexuel</b> commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion <sup>1</sup>
<b>Confidentialité</b>	:	C'est un principe éthique selon lequel les fournisseurs de services doivent protéger les informations recueillies auprès des survivants-es et ne partager que des informations sur les cas avec leur permission explicite <sup>2</sup> .
<b>Exploitation sexuelle</b>	:	C'est le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. <sup>3</sup>
<b>Genre</b>	:	Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable <sup>4</sup> .
<b>Harcèlement sexuel</b>	:	Toute <b>avance sexuelle importune</b> ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle <sup>5</sup>
<b>Plaintes sensibles</b>	:	Les plaintes de nature sensibles, sont celles pour lesquelles les usagers doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle, et sans risques pour eux.
<b>Plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'EAS/HS</b>	:	Document décrivant comment le projet mettra en place les protocoles et mécanismes nécessaires pour faire face aux risques d'EAS/HS ; et les moyens de répondre à toute allégation qui pourrait être formulée en matière d'EAS/HS. <sup>6</sup>
<b>Violence</b>	:	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Menace ou utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations, (OMS) ;</li> <li>☞ Toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, (article 19 de la CDE)<sup>7</sup>.</li> </ul>
<b>Violence basée sur le genre</b>	:	Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté <sup>8</sup> .

<sup>1</sup> Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p ;

<sup>2</sup> Comité Interagence, 2015.

<sup>3</sup> Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les abus sexuels, 2017, p.6 ;

<sup>4</sup> Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024 ;

<sup>5</sup> Note de bonnes pratiques/Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (troisième édition-Octobre 2022).

<sup>6</sup> Note de bonnes pratiques/Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (troisième édition-Octobre 2022) ;

<sup>7</sup> Selon le Lexique des concept usuels en Travail social (Année 2008) ;

<sup>8</sup> Directives du Comité permanent inter-organisations sur la VBG, 2015, p.5 ;

## INTRODUCTION

Aucun pays, aucune communauté ou aucune économie ne saurait réaliser son potentiel ou relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de développement sans la pleine et égale participation des femmes et des hommes, des filles et des garçons.

C'est ce qui explique l'engagement de la plupart des partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale à combler les écarts entre les hommes et les femmes à l'échelle mondiale afin de produire un impact durable sur la pauvreté et de favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.<sup>9</sup> Car pour elle, les projets impliquant un grand afflux de travailleurs peuvent accroître la demande de prostitution et même augmenter le risque de traite des femmes aux fins de prostitution ou le risque d'union précoce forcée dans une communauté où le mariage à un homme salarié est considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une adolescente. En outre, dans une communauté, de meilleurs salaires pour les travailleurs peuvent conduire à une augmentation de rapports sexuels monnayés. On peut également assister à un accroissement du risque de rapports sexuels, même s'ils ne sont pas monnayés, entre des ouvriers et des mineurs.

Pour ce faire, elle entend réduire sensiblement ces actes de violences basées sur le genre qui pourraient intervenir au cours de la mise en œuvre des activités par les pays emprunteurs.

Concomitamment, au Burkina Faso, les risques de EAS/HS sont devenus plus élevés avec la situation sécuritaire qui a engendré **1 882 391 personnes déplacées interne**<sup>10</sup>, dont **992 349** femmes et **890 042** hommes et l'instabilité dans la plupart des régions cibles du Programme de Résilience du Système Alimentaire (PRSA) en Afrique de l'Ouest, Composante Burkina Faso notamment l'Est, le Centre-Est, le Nord et la Boucle du Mouhoun. D'où la nécessité de prendre des mesures en termes de prévention et de réponses face aux risques de EAS/HS.

---

<sup>9</sup> World Bank, Note de Bonnes pratiques EAS/HS publié en octobre 2022 ;

<sup>10</sup> CONASUR au 31 Décembre 2022.

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire (PRSA-BF) en Afrique de l'Ouest est une réponse des organisations régionales (CEDEAO, CILSS, et CORAF) à la faible productivité du système alimentaire. Il vise à accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du programme. Il est mis en œuvre avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale suivant une approche programmatique multi-phase et dont la première phase concerne le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Ghana, la Sierra Léone et le Togo.

En ce qui concerne la composante du Burkina Faso, la signature de l'accord de financement est intervenue en décembre 2021 et l'entrée en vigueur le 28 juin 2022. Dès lors, un certain nombre d'outils et d'instruments nécessaire au bon déroulement des travaux du programme ont été élaborés. Il s'agit spécifiquement *du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ; du Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) ; du plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) ; du Plan d'engagement environnemental et social (PEES)...*

Ainsi, dans lesdits documents de préparation de l'accord de financement, il ressort, notamment dans le CGES, que des risques d'exploitations et abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel interviendront dans les zones d'intervention du programme, et ce, presque à toutes les étapes notamment dans ses composantes I et II, constitués de grands travaux de génie civil qui incluent la construction, l'entretien et/ou la remise en état d'infrastructures, l'aménagement de bas-fonds et de plaines irriguées, de jardins maraîchers ainsi que des activités d'assistance technique liées à ces projets.

Conformément au CES de la Banque mondiale notamment en matière de gestion des risques sociaux, un Plan d'Atténuation et Réponses aux Risques de EAS/HS sera préparé et annexé au Mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Il va permettre de prévenir et de prendre en charge tous les cas de EAS/HS signalées et sera adossé au mécanisme de gestion des plaintes du Programme et fonctionnera de façon parallèle pour garantir la confidentialité et la sécurité des survivantes.

Le présent plan d'actions élaboré pour la période de 2023-2027 s'inscrit dans une démarche de prévention et de réponse aux risques de EAS/HS ainsi que de celle de la prise en charge des survivants (es).

## II. OBJECTIFS

### 2.1. Objectif général

Le plan d'actions vise à définir les mesures à prendre afin de prévenir, réduire les risques de EAS/HS et éventuellement prendre en charge les survivants (es) de EAS/HS dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).

### 2.2. Objectifs spécifiques

Il s'agira de :

- ✚ Identifier les couches de populations les plus vulnérables aux EAS/HS et les types de violences encourues dans la mise en œuvre du programme afin de préparer des réponses adéquates ;
- ✚ mettre en place un MGP sensible aux EAS/HS
- ✚ planifier des sessions de formation des travailleurs sur les mesures d'atténuation des EAS/HS, le MGP sensible aux EAS/HS, le code de conduite ;
- ✚ définir des protocoles spécifiques pour la surveillance, la prévention et la prise en charge des survivants VBG/EAS/HS dans les zones à fort défi sécuritaire et dans le milieu des producteurs ;
- ✚ prendre en compte la dimension des EAS/HS dans les instruments et outils de sauvegarde sociale du PRSA-BF ;
- ✚ identifier et dérouler un programme d'activités IES/CCC auprès des populations bénéficiaires du Programme ;
- ✚ élaborer le Code de conduite sur les EAS/HS ;
- ✚ vulgariser le Code de conduite à l'ensemble des parties prenantes du Programme ;
- ✚ renforcer les capacités des acteurs en matière de EAS/HS ;
- ✚ mettre en place un dispositif fonctionnel de surveillance et de suivi-évaluation des EAS/HS.
- ✚ réaliser la cartographie des services de prise en charge des VBG et élaborer un protocole de référencement ;

### III. RESULTATS ATTENDUS

- ✚ les couches de populations les plus vulnérables aux EAS/HS et les types de violences encourues dans la mise en œuvre du Programme sont mieux identifiées ;
- ✚ des protocoles spécifiques pour la surveillance, la prévention et la prise en charge des survivants de EAS/HS sont définis et mis en œuvre ;
- ✚ la dimension EAS/HS est effectivement prise en compte dans les instruments de sauvegarde sociale du PRSA-BF ;
- ✚ un programme d'activités IES/CCC est élaboré et mis en œuvre au profit des populations bénéficiaires du Programme ;
- ✚ les acteurs impliqués sont formés sur des thématiques diverses en lien avec la prévention et la prise en charge des EAS/HS ;
- ✚ le Code de conduite sur les EAS/HS est élaboré ;
- ✚ le Code bonne conduite à l'ensemble des parties prenantes du Programme est vulgarisé ;
- ✚ un dispositif fonctionnel de surveillance et de suivi-évaluation des EAS/HS est disponible ;
- ✚ une cartographie des services de prise en charge des VBG et un protocole de référencement ont été élaborés.

### IV. RAPPEL DES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DES RISQUES EAS/HS DU PRSA-BF

Courant Juillet 2021, un diagnostic des risques EAS/HS du PRSA-BF a été fait par la Banque mondiale. Il a été relevé des niveaux de « risques substantiels » aussi bien dans le contexte du pays que celui du Programme. Par conséquent, le Gouvernement devait préparer des instruments pour atténuer les risques d'exploitation et abus sexuel (EAS) et harcèlement sexuel (HS) dans un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) car l'ensemble des sites ne sont pas encore connus.

Néanmoins, les réponses aux besoins et contraintes recueillies dans chaque localité seront traduits en activités dans le plan d'actions de prévention, d'atténuation et de réponse aux EAS/HS dans les zones d'intervention du Programme afin de fournir des services de prévention et une prise en charge efficace aux survivants-es de EAS/HS.

Ce plan d'action sera régulièrement actualisé suite à une réévaluation des risques d'EAS/HS.

#### **4.1. Résultats du diagnostic initial**

A niveau national, on note la prévalence du mariage des enfants (défini comme le mariage avant l'âge exact de 18 ans) et la traite des personnes. Il avait été diagnostiqué aussi de hauts risques au niveau des violences conjugales et des mariages forcés, à interpréter comme une insuffisance dans l'application des lois sur ces thématiques.

Pour ce qui est du cas spécifique du PRSA-BF, le diagnostic avait relevé ce qui suit : **(i)** le Programme est mis en œuvre dans des zones à forts défis sécuritaires pour la plupart, **(ii)** l'existence de gangs, de groupes armés ou d'un grand nombre de travailleurs masculins dans les communautés du Programme, **(iii)** le Programme compte des zones difficiles à superviser (par exemple, des sous-projets très éloignés ou géographiquement diffus ...).

#### **4.2. Diagnostic actuel du risques VBG/EAS/HS en lien avec le PRSA-BF**

Ainsi, au regard du nombre d'infrastructures à construire (construction des bâtiments et des aménagements productifs) et du nombre de personnes (employés d'entreprises) ; de la cible à toucher, ce Programme est susceptible d'engendrer des risques sociaux et environnementaux. Les Cadres de Gestion Environnementale et sociale (CGES) ainsi que le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ont mis en évidence des risques tels les EAS/HS et VCE les risques sanitaires telle la propagation des maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA, les maladies diarrhéiques, les stigmatisations, le rejet social la perturbation des activités pédagogiques, les incidents lors des travaux ainsi que les pollutions et nuisance sonore.

La note de risque social substantiel est liée aux pressions accrues sur les terres et l'eau, à l'insécurité et aux déplacements, qui entraînent non seulement la dégradation des terres, mais aussi, des conflits sociaux et une rivalité entre les communautés. Si la délimitation des terres et la sécurisation des droits fonciers sont censées contribuer à atténuer les tensions, la situation reste complexe (régime foncier coutumier, chevauchement des droits, conflit et rivalité pour l'accès à la terre et aux ressources naturelles, problèmes de sécurité).

En outre, les activités du Programme pourraient entraîner des restrictions à l'utilisation des terres ou des ressources naturelles dans les aires protégées, ainsi que la perte ou l'interruption de revenus ou d'activités de subsistance de certains individus et groupes de personnes.

Après vérification, les cas d'exploitation, d'abus sexuels et de harcèlement sexuels, peuvent être reconsidérées comme faibles, car le Burkina Faso dispose de textes de loi qui définissent et répriment ces délits comme la *loi N°061-2015/CNT du 06 septembre 2015, portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes*.

Le niveau des risques EAS/HS lié aux inégalités de droits en termes de propriété ou de gestion des terres agricoles, des restrictions des revenus et des accès aux sources permettant de satisfaire les besoins fondamentaux des femmes existent encore malgré la loi *N°034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière du 16 juin 2009* et l'adoption de la *Stratégie nationale genre* au Burkina Faso pour la période 2020-2024.

La propagation des IST/VIH/SIDA par les relations sexuelles sans la prise de mesures minimales de protection avec des partenaires inconnus (es) dû à l'accroissement des revenus des ouvriers qui peut occasionner chez ces derniers l'envie d'entretenir des relations sexuelles avec les jeunes filles des localités abritant les sites de travaux. Ces risques peuvent être revus à la baisse du fait des multiples sensibilisations sur les facteurs favorisant les IST/VIH-SIDA, ainsi que la *loi N°025-2018/AN portant Code Pénal au Burkina Faso ; qui dispose en son article 512-30 que : Est puni d'une amende de deux cent cinquante mille (250 000) à un million (1 000 000) de francs CFA, quiconque, ayant connaissance de son état sérologique s'abstient d'en informer son conjoint ou partenaire sexuel*.

## V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Un diagnostic des risques de VBG/EAS/HS du PRSA-BF a été fait par la Banque mondiale. Il a été relevé des niveaux de « risques substantiels » aussi bien dans le contexte du pays que celui du Programme. C'est ainsi que dans la stratégie de la mise en œuvre, le Spécialiste en violences basées sur le genre (SVBG) devra préparer un plan d'actions EAS/HS, appuyer sa mise en œuvre et son fonctionnement ainsi que le suivi de la mise en œuvre des activités.

Pour ce faire, il lui reviendra de préparer des TDR pour solliciter l'appui des Prestataires de services VBG dans la prévention, l'atténuation et la réponse aux EAS/HS dans les zones d'intervention du Programme.

Ces Prestataires de services VBG, se rendront sur les chantiers et dans les communautés bénéficiaires pour des séances de sensibilisation. Ils animeront également des émissions radiophoniques.

### **ACTIVITE 1 : IDENTIFIER/EVALUER LES RISQUES DE VBG/EAS/HS DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PRSA-BF**

- ✚ réaliser la cartographie des prestataires de services VBG dans les zones d'intervention du Programme et élaborer un protocole de référencement ;
- ✚ faire l'état des lieux des compétences en VBG/EAS/HS disponibles dans les zones d'intervention du Programme.

### **ACTIVITE 2 : ELABORER UN MANUEL DE PROCEDURES ET DE PROTOCOLES SPECIFIQUES POUR LA PREVENTION ET LA GESTION DES VBG/EAS/HS**

- ✚ recruter un Expert en VBG/EAS/HS ;
- ✚ évaluer les risques sociaux et de EAS/HS et conception des stratégies d'atténuation ;
- ✚ élaborer le Code de conduite du personnel, des Entreprises prestataires et leurs travailleurs dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PRSA-BF
- ✚ élaborer le manuel de procédures et les protocoles spécifiques pour la prévention et la gestion des EAS/HS.

### **ACTIVITE 3 : PRENDRE EN COMPTE LES VBG DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PRSA-BF**

- ✚ Prendre en compte les dispositions relatives aux EAS/HS dans le manuel de procédures du PRSA-BF ;
- ✚ prendre en compte les dispositions relatives aux EAS/HS dans le Cahier de clauses environnementales et sociales à inclure dans les DAO de réalisation d'infrastructures du PRSA-BF et dans les contrats ;

- ✚ prendre en compte les mesures d'atténuation des risques de violence sexiste dans les PGES des chantiers des entreprises.

#### **ACTIVITE 4 : RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS**

- ✚ Elaborer un plan de formation des acteurs du PRSA-BF ;
- ✚ organiser une session de formation au profit de l'UGP et les Services centraux du MARAH, les points focaux régionaux et centraux etc. sur le Code de conduite et la prévention et la gestion des risques VBG/EAS/HS liés aux activités du PRSA-BF ;
- ✚ organiser sept (07) ateliers régionaux de formation des acteurs impliqués dans la prévention et la prise en charge des victimes de VBG sur la Note de bonnes Pratiques dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF
- ✚ organiser des sessions de formation sur la prévention et la gestion des EAS/HS au profit des comités de gestions plaintes.

#### **ACTIVITE 5 : INFORMER/EDUCUER/SENSIBILISER ET COMMUNIQUER (IES)**

- ✚ Réaliser les séances de sensibilisation sur les EAS/HS au profit des populations riveraines et des entreprises en charge des travaux dans les zones d'intervention du Programme ;
- ✚ réaliser des émissions radiophoniques en langues locales pour une sensibilisation de masse sur les VBG/EAS/HS dans les zones d'intervention du Programme ;
- ✚ assurer la visibilité du Programme à travers des activités de communication, la conception des dépliants, des quaquémono, des brochures, des affiches pour sensibiliser contre les EAS/HS ;
- ✚ assurer un plaidoyer avec le Ministère en charge des VBG pour l'utilisation du numéro vert **80 00 12 87** par le programme ;
- ✚ désigner des points focaux dans les zones d'intervention pour recevoir les plaintes verbales ;
- ✚ assurer des consultations spécifiques des femmes sur les l'impact des activités du projet sur leur vie quotidienne.

#### **ACTIVITE 6 : PRENDRE EN CHARGE DES SURVIVANTS (ES) DE VBG/EAS/HS**

- ✚ Mettre en place un fonds d'appui aux survivant (e)s pour faciliter l'accès aux différents services (juridique, médical, psycho-social et réinsertion socio-économique) aux catégories les plus vulnérables y compris les enfants victimes de mariage précoce et les garçons victimes des violences sexuelles ;

- ✚ mettre en place un centre d'écoute pour la PEC Psychosociale, juridique et d'orientations pour l'insertion sociale des survivants-es de EAS/HS.

**ACTIVITE 7 : ASSURER LE REPORTING/SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE**

- ✚ Assurer la surveillance et le suivi de l'efficacité du MGP en matière de EAS/HS ;
- ✚ suivre et évaluer la gestion des plaintes liées aux EAS/HS ;
- ✚ faire un point trimestriel sur les plaintes liées aux EAS/HS enregistrées dans le cadre du PRSA-BF ;
- ✚ assurer l'archivage des documents physiques et numériques relatifs à la gestion des plaintes EAS/HS.

## VI. ANALYSE DES RISQUES

Certains facteurs de risques, s'ils ne sont pas pris en compte, pourraient constituer des obstacles majeurs devant entraver la mise en œuvre du Plan d'actions. Pour ces différents risques, des mesures de mitigations ont été proposées à travers le tableau ci-après.

**Tableau 1 : Liste des risques et mesures de mitigations.**

N°	Risques	Mesures de mitigations
1	La faible appropriation et le refus de signer le Code de conduite par les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Former les parties prenantes sur le Code de conduite</li> <li>☒ Porter le MGP à la connaissance de toutes les parties prenantes impliquées du programme ;</li> <li>☒ Evaluer le niveau d'appropriation du MGP chez toutes les parties prenantes du PRSA-BF.</li> </ul>
2	L'utilisation du plan d'actions à des fins malveillantes (dépôt de multiples plaintes malveillantes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Renforcer du suivi-évaluation de la fonctionnalité des comités de gestion des plaintes ;</li> <li>☒ Sensibiliser/Informer des acteurs sur la procédure de dépôt des plaintes.</li> </ul>
3	Les conflits liés à la mise en place des différents comités de gestion de plaintes	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Limiter le nombre des membres des comités de gestion des plaintes EAS/HS ;</li> <li>☒ Observer les principes de transparence, d'équité, de moralité, de confidentialité et de participation dans la désignation des membres des comités de gestion des plaintes EAS/HS.</li> </ul>
4	L'insuffisance du budget alloué aux activités du consignées dans le Plan d'actions (sorties de terrains, investigations, sensibilisations renforcements des capacités, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Appliquer l'approche intégrée du plan d'action d'opérationnalisation dans les différents PTBA du programme durant sa période de mise en œuvre.</li> </ul>
5	<p>- L'absence/insuffisance de services/personnes spécialisés pour certaines plaintes sensibles telles que les VBG/VCE ;</p> <p>-Absence/Insuffisance de confidentialité dans la gestion des cas de EAS/HS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Prévoir un renforcement de capacités des membres des comités de gestion des plaintes (UGP, AE, comités villageois, Points focaux EAS/HS), des prestataires de services VBG, sur l'approche centrée sur les survivant-es et le traitement des plaintes EAS/HS ;</li> <li>☒ S'appuyer sur des systèmes locaux de résolution des conflits et/ou plaintes de cette nature ;</li> <li>☒ Recourir aux structures les plus compétentes selon la nature des plaintes (en cas de besoin) ;</li> <li>☒ Construire des Centres d'écoute pour les prestataires de services VBG.</li> </ul>
6	Insécurité dans certaines zones où le programme intervient	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Eviter les zones à fort défi sécuritaire ;</li> <li>☒ Eviter les voies rouges ;</li> <li>☒ Elaborer un règlement interne du PRSA-BF sur les mesures de sécurité ;</li> <li>☒ Elaborer un code de conduite sécuritaire dans la gestion du PRSA-BF ;</li> <li>☒ Respecter les consignes et conseils de sécurité des FDS ;</li> <li>☒ Utiliser les TIC pour limiter les déplacements et les rencontres dans les zones à fort défi sécuritaire ;</li> <li>☒ Privilégier les lieux de moindre risque d'insécurité pour les rencontres.</li> </ul>

## VII. TABLEAU SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION VBG/EAS/HS

Le tableau ci-après fait la synthèse des activités à réaliser dans le cadre de la prévention et de la gestion des cas de VBG/EAS/HS en lien avec la mise en œuvre du PRSA-BF.

**Tableau 2 : synthèse des activités du Plan d'Actions VBG/EAHS 2023-2026**

Actions	Responsable		Période (début de l'activité)	Budget en FCFA	Indicateurs de suivi	Commentaire
	Exécution	Appui/Suivi				
<b>ACTIVITE 1 : IDENTIFIER /EVALUER LES RISQUES VBG/EAS/HS DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PRSA-BF</b>						
Réaliser la cartographie des prestataires de services VBG dans les zones d'intervention du Programme	SVBG SSEV SDS	L'UGP en collaboration avec l'appui de la DGESS Et le Responsable en suivi-évaluation (RSE)	Début : Mai 2024 ; Actualisation annuelle	2 400 000	Listes des prestataires VBG/EAS/HS, profil et contacts disponibles	Il s'agira d'identifier les prestataires VBG/EAS/HS dans les zones d'intervention du PRSA-BF tout en capitalisant les acquis des projets similaires. Seules les zones non encore couvertes seront cartographiées. Le recensement se fera à l'aide de l'outil Kobotoolbox.
<b>SOUS TOTAL 1</b>				<b>2 400 000</b>		
<b>ACTIVITE 2 : ELABORER UN MANUEL DE PROCEDURE ET DE PROTOCOLES SPECIFIQUES POUR LA PREVENTION ET LA GESTION DES VBG/EAS/HS</b>						
Recruter un Expert en VBG/EAS/HS.	RAF	SVBG SSEV SDS	Recruté	-PM	Contrat de service du Spécialiste	L'expert devrait de préférence avoir une expérience de travail avec la Banque mondiale. Il sera chargé de la mise en œuvre du Plan d'action VBG des parties prenantes du Programme
Evaluer les risques sociaux et de EAS/HS et conception des stratégies d'atténuation ;	SVBG	SVBG SSEV SDS RSE	Juillet 2024	2 400 000	Rapport d'évaluation disponible	L'évaluation des risques VBG/EAS/HS permettra aux parties prenantes du Programme de connaître les risques VBG/EAS/HS associés au Programme

Actions	Responsable		Période (début de l'activité)	Budget en FCFA	Indicateurs de suivi	Commentaire
	Exécution	Appui/Suivi				
						Elle sera mise à jour en continue au fur et à mesure que les activités se dérouleront puisque d'autres risques d'EAS et facteurs de risques peuvent apparaître.
<b>Elaborer le Code de conduite du personnel, des Entreprises prestataires et leurs travailleurs dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PRSA-BF</b>	SVBG	SVBG SSEV SDS RSE	Février 2024	<b>PM</b>	Le Code de conduite disponible	Le Code de conduite sera élaboré pour permettre au personnel de l'UGP et les travailleurs des Entreprises de disposer d'un document de référence en matière d'EAS/HS.
<b>SOUS TATAL 2 :</b>				<b>2 400 000</b>		
<b>ACTIVITE 3 : PRENDRE EN COMPTE DES VBG DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PRSA-BF</b>						
<b>Pendre en compte les dispositions relatives aux VBG dans le manuel de procédures du PRSA-BF</b>	UGP	SVBG SSEV SDS	Durant la vie du Programme	<b>PM</b>	Existence d'un passage relatif aux EAS/HS dans le manuel	Le manuel de procédures du PRSA-BF devrait prendre en compte les EAS/HS afin de les intégrer dans la mise en œuvre des activités du Programme
<b>Veiller à la prise en compte des dispositions relatives aux VBG/EAS/HS dans le Cahier de clauses environnementales et sociales à inclure dans les DAO de réalisation d'infrastructures du PRSA-BF et dans les contrats.</b>	SPM SSEV	SVBG RSE	Lors de la conception des DAO et des contrats	<b>PM</b>	Existence de clauses particulières sur les BG/EAS/HS dans les DAO et contrats des entreprises	Les questions liées aux EAS/HS devront être intégrées dans les DAO et contrats des entreprises afin de faciliter leur implémentation sur le terrain
<b>Prendre en compte les mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS dans les PGES chantiers des entreprises</b>	SSEV	SSE ; Responsable HSE des missions de contrôle	Avant le démarrage des travaux ;	<b>PM</b>	Code de bonne conduite intégrant les VBG/EAS/HS disponible	Le projet veillera à ce que des directives relatives aux EAS/HS soient introduites dans les codes de bonne conduite des entreprises.
<b>SOUS TOTAL 3</b>						
<b>ACTIVITE 4 : RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS</b>						
<b>Elaborer un plan de formation des acteurs du PRSA-BF et des parties prenante du Programme</b>	SVBG	RSE	Janvier 2024	<b>PM</b>	Un plan de formation est élaboré	Permettre une gestion efficace des activités de renforcement des capacités

Actions	Responsable		Période (début de l'activité)	Budget en FCFA	Indicateurs de suivi	Commentaire
	Exécution	Appui/Suivi				
Organiser une session de formation au profit de l'UGP et les Services centraux du MARAH, les points focaux régionaux et centraux etc. sur le Code de conduite et la prévention et la gestion des risques VBG/EAS/HS liés aux activités du PRSA-BF	SVBG	SSEV SDS	Mars 2024	<b>34 806 480</b>	Rapport de formation disponible Nombre de Codes de conduite signés	Le SVBG sera chargé du renforcement des capacités de l'UGP afin de les mieux les outiller sur les EAS/HS . A l'issue de la formation il fera signer le Code de conduite au personnel de l'UGP et des parties prenantes.
Organiser sept (07) ateliers régionaux de formation des acteurs impliqués dans la prévention et la prise en charge des victimes de VBG sur la Note de bonnes Pratiques dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF	UGP	SVBG RSE	Novembre-décembre 2024	<b>28 000 000</b>	Rapports d'ateliers disponibles	Ces ateliers seront animés par les spécialistes de l'UGP dans l'intention de familiariser les acteurs déconcentrés aux stratégies de prévention et de gestion des VGB/EAS/HS
Organiser des sessions de formation sur la prévention et la gestion des EAS/HS au profit des comités de gestions plaintes	SVBG	SSEV SDS RSE	Avril-mai 2024	<b>PM</b>	Rapport de formation disponible	Ces ateliers seront animés par les spécialistes de l'UGP dans l'intention de familiariser les comités de gestion des plaintes aux stratégies de prévention et de gestion des VGB/EAS/HS
Organiser des sessions de recyclage et la signature des Code de conduite à l'endroit des travailleurs des Entreprises adjudicataires de marchés.	SVBG Prestataires de services VBG	SSEV SDS RSE	Tout le long du programmes	<b>PM</b>	Rapport de formation et nombre de Codes de conduite signés	Le Spécialiste VBG recyclera périodiquement les compétences des travailleurs des Entreprises adjudicataires de marchés sur la Note de bonnes pratiques et invitera les nouvelles recrues à signer le Code de conduite. Ils seront sensibilisés périodiquement par les services de prestataires de VBG sur les chantiers.
<b>SOUS TOTAL 4</b>				<b>62 806 480</b>		
<b>ACTIVITES 5 : INFORMER / SENSIBILISER / EDUQUER/ COMMUNIQUER (IES)</b>						

Actions	Responsable		Période (début de l'activité)	Budget en FCFA	Indicateurs de suivi	Commentaire
	Exécution	Appui/Suivi				
Réaliser des séances de sensibilisation sur les EAS/HS au profit des populations riveraines et des entreprises en charge des travaux	Entreprise SVBG Prestataires de service VBG	SSEV SDS RSE	Dès le début des travaux de génie civil Tout le long du Programme	36 288 000	Rapports de sensibilisation Support de sensibilisation (vidéo, etc.)	Pour plus d'impact, ces activités seront réalisées dans un format approprié aux réalités socio-culturelles à savoir le théâtre qui est accessible aussi bien aux lettrés qu'aux non alphabétisés. Les activités de sensibilisation se feront en continue et durant la vie du programme
Assurer des consultations spécifiques des femmes sur les l'impact des activités du projet sur leur vie quotidienne	Points focaux EAS/HS	SVBG	Tout le long du programme	4 536 000	Rapport de consultation ; liste de présence	Au cours de ces activités, le Spécialiste VBG fera une supervision pour s'assurer du bon déroulement des séances
Réaliser des émissions radiophoniques en langues locales pour une sensibilisation de masse sur les EAS/HS dans les zones d'intervention du Programme	Prestataire SPM	SVBG SSEV SDS RSE	Tout le long du Programme	5 824 000	Contrat de prestation ; Support de sensibilisation	Impliquer les médias pour la communication sur les EAS/HS à travers des spots radio, des microprogrammes interactifs. La communication peut aussi se faire à travers les affiches, ...
Assurer la visibilité du Programme à travers des activités de communication par la conception des dépliants, des quaquémono, de boîtes à images, des brochures, des affiches pour sensibiliser contre les EAS/HS	SCOM Entreprise SVBG SPM	SSEV SDS RSE	Février 2024	PM	Contrat de prestation ; Support de communication	Impliquer le Spécialiste en communication et gestion des savoirs pour la conception des messages de sensibilisation
Assurer un plaidoyer avec le Ministère en charge des VBG pour l'utilisation du numéro vert 80 00 12 87 par le programme. Désigner des points focaux dans les zones d'intervention pour recevoir les plaintes verbales	Ministère en charge du Genre SVBG Points focaux EAS/HS	SSEV SDS	Février 2024	PM	Correspondance Rapport du plaidoyer Protocole Liste des points focaux disponible	Le Ministère en charge du Genre dispose déjà d'un numéro vert. Un plaidoyer pourra permettre au Programme de bénéficier de ces prestations pour le MGP pour la dénonciation des cas de EAS/HS
<b>SOUS TOTAL 5</b>				<b>46 648 000</b>		
<b>ACTIVITE 6 : PRENDRE EN CHARGE DES SURVIVANTS (ES) DE VBG/EAS/HS</b>						

Actions	Responsable		Période (début de l'activité)	Budget en FCFA	Indicateurs de suivi	Commentaire
	Exécution	Appui/Suivi				
Mettre en place un fonds d'appui aux survivant(e)s pour faciliter l'accès aux différents services (juridique, médical, psycho-social et réinsertion socio-économique) aux catégories les plus vulnérables y compris les enfants victimes de mariage précoce et les garçons victimes des violences sexuelles.	SVBG	RAF RSE	Septembre 2024	PM	Etat d'émargement des bénéficiaires	La mise en place de ce fonds, permettra aux survivants-es de poursuivre les auteurs de EAS/HS. La plupart du temps le manque de moyens amène les survivants-es à abandonner les poursuites.
Mettre en place un centre d'écoute dans toutes les régions du Programme qui n'en disposent pas. Ils auront pour but, la PEC Psychosocial, juridique et d'orientations pour l'insertion social des survivants-es de VBG/EAS/HS.	SVBG SPM Structures prestataires de services	RAF  RSE SVBG	Septembre 2024	PM	Nombre de centre d'écoute Construits/réhabilitation	La mise en place d'un centre d'écoute permet de préserver la confidentialité dans la gestion des cas, de préserver la dignité, de créer un environnement favorable, de favoriser une bonne écoute,
<b>SOUS TOTAL 6</b>				PM		
<b>ACTIVITE 7 : ASSURER LE REPORTING, SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES</b>						
Assurer la surveillance et le suivi de l'efficacité du MGP et du Plan d'action VBG	SVBG SSEV SDS RSE	RSE	Durant le cycle de vie du Programme	PM	Nombre de plaintes enregistrées ; Nombre de plaintes traitées. Rapports périodiques	Assurer la surveillance et le suivi permanent pour s'assurer de l'efficacité ou non du MGP afin de prendre au besoin des mesures correctives
Suivre et évaluer la gestion des plaintes liées aux VBG/EAS/HS	SVBG	SSEV SDS RSE	Durant le cycle de vie du Programme	PM	Nombre de plaintes VBG/EAHS enregistrées ; Nombre de plaintes traitées ;	Faire le suivi permanent pour s'assurer de l'efficacité ou non des stratégies de prévention et de gestion pratique des cas de EAHS
Faire un point trimestriel sur les plaintes liées aux EAS/HS enregistrées dans le cadre du PRSA-BF	SVBG	RSE	Durant le cycle de vie du Programme	PM	Rapports trimestriels disponibles	Un rapport trimestriel sur les cas de plaintes au niveau du PRSA-BF est prévu dans le cadre du Programme (cf. le plan d'action MGP). A ce titre, les données sur les cas de plaintes relatives aux VBG y seront également consolidées.

Actions	Responsable		Période (début de l'activité)	Budget en FCFA	Indicateurs de suivi	Commentaire
	Exécution	Appui/Suivi				
Assurer l'archivage des documents physiques et numériques relatifs à la gestion des plaintes EAS/HS	SVBG	UGP RSE	Durant le cycle de vie du Programme	PM	Archives disponibles	Il s'agit d'archiver tous les documents liés à la gestion des cas de EAS/HS durant la mise en œuvre du Programme pour assurer la traçabilité.
<b>SOUS TOTAL 7</b>						
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>114 254 480</b>					

**NB :** les montants sont à titre indicatif et sont susceptibles de modifications à tout moment.

## CONCLUSION

La protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) désigne les actions visant à protéger les populations, au sein de communautés touchées par des actions de développement, contre l'exploitation et les abus sexuels commis par des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités du Programme ou d'autres responsables en la matière. Pourtant, l'aide publique au développement (APD) vise à soutenir les communautés aux fins d'améliorer leurs conditions de vie.

L'objectif de ce PA est de mettre en place un ensemble de mesures susceptibles de réduire considérablement les cas de EAS/HS. L'atténuation des risques de VBG englobe tout un éventail d'activités dans le cadre de la mise en œuvre des activités qui visent, dans un premier temps, à identifier les risques de EAS/HS, puis à prendre des mesures spécifiques afin de réduire ces risques. Des risques liés aux EAS/HS peuvent exister dans l'environnement au sens large, au sein de la famille et de la communauté, ainsi que dans la prestation de services d'aide publique au développement. Sur le plan pratique, l'atténuation des risques de EAS/HS suppose de prendre des mesures pour : a) éviter d'engendrer ou d'accroître le risque de EAS/HS associé aux programmes de développement ; b) faciliter et suivre l'accès sécurisé des populations vulnérables aux services d'aide publique au développement ; c) identifier et réduire activement les risques de EAS/HS au sein de l'environnement ainsi que lors de la livraison des programmes et des services.